



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4411

Lyon 4ème - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'un terrain transféré sis 39, rue Artaud au profit d'une association de jardin partagé - EI 04 032

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4411 - LYON 4EME - ACCORD SUR LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN TRANSFERE SIS 39, RUE ARTAUD AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION DE JARDIN PARTAGE - EI 04 032 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain d'une surface d'environ 538 m², situé 39 rue Artaud dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon, sur la parcelle AY73 et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 04 032. Cet ancien terrain de basket jouxte l'Espace Artaud qui abrite des artistes en résidence ;

Un groupe d'habitants du quartier constitué en association, « Le Jardin des Gones », a présenté à la Ville de Lyon un projet de jardin partagé sur une partie dudit terrain (culture en bacs sur 150 m² environ) leur permettant de se retrouver autour de projets collectifs et de contribuer à la dynamisation du quartier. La gestion commune de cet espace permet de renforcer le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage participant à l'embellissement du quartier et permettant à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective.

S'agissant d'un équipement transféré à la Mairie du 4^{ème} arrondissement par délibération n°94/3906 du Conseil Municipal du 19 septembre 1994 et du Conseil d'arrondissement du 29 septembre 1994, une convention d'occupation temporaire du domaine public a été approuvée au Conseil d'arrondissement du 06 novembre 2018 et prévoit les conditions techniques, administratives et financières de la mise à disposition du terrain à l'association « Le Jardin des Gones ». La convention prendra effet à sa signature jusqu'au 7 novembre 2019 et sera reconductible une fois pour la même durée par tacite reconduction.

Compte tenu de l'intérêt général du projet, la mise à disposition du terrain à l'association est consentie à titre gratuit.

A titre d'information, la valeur locative annuelle de l'espace correspondant à cette mise à disposition est estimée à 750 € pour l'année 2018.

Vu la convention ;

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu l'avis du Conseil **du 4^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

1. La gratuité de la mise à disposition d'une partie du terrain sis 39, rue Artaud dans le 4^{ème} arrondissement entre la Ville de Lyon et l'association «Le Jardin des Gones » » est approuvée.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Dounia BESSON